

L’implantation d’une piscine à Forest et le détail du projet (à la demande de Monsieur Hacken, conseiller communal)

Forest, le 2 janvier 19

Interpellation au Collège communal concernant l’implantation d’une piscine à Forest et le détail du projet

Monsieur le Bourgmestre,

Je voulais faire le point sur un autre enjeu principal de cette législature : la nécessité d’une piscine dans notre commune, vu la sur occupation des piscines des communes voisines qui les poussent à donner la priorité à leurs citoyens et aux enfants de leurs propres écoles.

A notre grande surprise, après 12 ans d’inaction complète dans ce dossier, votre majorité a traité de cet enjeu en septembre dernier et a largement communiqué là-dessus. Soyons de bon compte, beaucoup de bruit pour rien : pas de localisation tranchée, pas de financement, on parlait d’une piscine olympique et le Bourgmestre sortant a directement coupé l’herbe sous le pied de cette idée, ... Du flou complet. Cela étant, lors des remises des mérites sportifs en novembre dernier, l’Echevin sortant en charge des Sports a tout de même éveillé notre curiosité en exprimant publiquement, et je le cite, que : « Tout est prêt pour qu’il y ait une piscine à Forest dans 3 ans, il n’y a plus pour la nouvelle majorité qu’à lancer le dossier ».

La bonne nouvelle est que comme finalement, la majorité n’a pour le moment pas changé, les Forestois peuvent s’attendre donc à ce que ce délai de 3 ans soit respecté !

Mon interpellation porte donc sur ce dossier qu’il n’y a plus qu’à lancer : je voudrais qu’il nous soit détaillé : Où cette piscine sera-t-elle construite ? Avec quel financement ? Sera-ce un PPP comme évoqué dans la presse ? Quelle sera la taille de la piscine finalement ? Ou bien rien de tout cela n’est fixé et donc on peut craindre que rien ne sera construit avant la fin de la législature ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Laurent Hacken

Monsieur Quartassi explique que la première présentation du projet a eu lieu en 2008 auprès de la Région.

A ce moment, il a fallu le mettre en suspend par manque de budget régional. Ensuite, lors de la législature suivante, le dossier est retourné chez le Ministre.

Depuis il y a eu un accroissement de la population.

Le 31 mai 2018, une ordonnance « plan piscine » met de l’argent à la disposition des communes qui ne possèdent pas de piscine.

L’ambition de la Commune est une piscine plus grande avec des espaces verts et de délassement.

Le projet qui a été présenté le 06/09/18 a une possibilité d’être subsidié à 100%.

Le dossier sera remis au Bureau d’Etudes qui aura en charge le développement du projet.